



Comune di Parma

Parma, 13 Avril 2023

Objet: inscription aux camps d'été 2023 - concessions économiques.

Chers Parents,

la municipalité de Parma, grâce aussi à des fonds régionaux, offrira aux familles la possibilité de participer à l'appel à candidatures pour avantages économiques pour l'inscription dans les centres d'été pour enfants et adolescents de 3 à 14 ans (jusqu'à 17 ans avec certification Loi 104/1992). Les centres d'été accrédités pour l'été 2023 avec les informations pratiques y afférentes seront publiés à l'adresse <https://www.comune.parma.it/it/servizi/educazione-e-formazione/centri-estivi>. Sur le site indiqué ci-dessus, vous trouverez également le "**Appel à candidatures pour les *buoni comunali* et pour les *contributi regionali* FSE fournies par la Région Emilia-Romagna pour les services d'été. Été 2023**" avec indications pour demander les chèques communaux/contributions régionales. **La demande d'aides financières peut être soumise du 17 avril 12.00 heures au 8 mai 2023 avant 23.59 heures en remplissant le formulaire ON LINE sur le site de la Municipalité de Parme à l'adresse :**

<https://www.comune.parma.it/it/servizi/educazione-e-formazione/centri-estivi>

Pour procéder à la demande de prestations, il est nécessaire de disposer des identifiants **SPID** (Système public d'identité digitale). A défaut, il est nécessaire de demander les identifiants **SPID en s'inscrivant on line sur le site**

<https://www.comune.parma.it/it/servizi/anagrafe-stato-civile-ed-elettorale/credenziali-di-autenticazione-spid/rilascio-credenziali-spid-per-laccesso-ai-servizi>

Les familles, après avoir lu attentivement l'avis, auront la possibilité de soumettre une demande en choisissant une et une seule des options suivantes:

- Demande d'attribution de "**Buoni comunali**" pour la fréquentation des Centres d'été pour les enfants de 6 à 14 ans.

- Demande d'attribution des "**Contributi regionali**" pour la fréquentation des Centres d'Été pour enfants et adolescents de **3 à 13 ans (jusqu'à 17 ans avec certification Loi 104/1992)**.

Une seule demande de subvention peut être introduite pour chaque enfant.

Pour connaître les modalités, les caractéristiques et demander le chèque communal ou la contribution régionale, consultez l'avis publié sur <https://www.comune.parma.it/it/servizi/educazione-e-formazione/centri-estivi>

Les parents titulaires des bons municipaux et des contributions régionales seront informés de l'attribution **par SMS** et pourront les **dépenser** en même temps que l'inscription au centre d'été choisi **jusqu'au 9 juin 2023**, après cette date, tous les bons / contributions non utilisés **seront annulée**.

Dans le cas où le processus d'inspection par l'Administration se termine après l'attribution du bon municipal ou de la contribution régionale et dans le cas où les conditions déclarées ne sont pas vraies, le retour du bon / contribution attribué sera demandé.

Les familles intéressées pourront inscrire librement leurs enfants dans un ou plusieurs centres en contactant les secrétariats des Centres d'été. *Pour toute demande d'information, vous pouvez contacter le Contact Center du Comune di Parma (tél. 052140521) du lundi au vendredi de 8h00 à 17h30 et le samedi de 8h00 à 13h00.*

Cordialement.

**Il Responsabile della
S.O. Servizi per la Scuola**
Dott. Roberto Abbati